

**BOÎTE À RETIRER
CHEZ VOTRE PHARMACIEN**

Paris, le

Madame, Monsieur,

Vous êtes riverain(e) d'une centrale nucléaire. EDF, en tant qu'exploitant, est responsable de la sûreté de son installation et doit en assurer le bon fonctionnement. Pour sa part, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) contrôle le respect de la réglementation par l'exploitant et procède à des inspections régulières. Si tout est mis en œuvre pour prévenir un accident, le devoir des pouvoirs publics est néanmoins d'envisager une telle éventualité.

Si un accident survenait, des actions de protection seraient décidées par le préfet agissant en qualité de directeur des opérations de secours. Si des iodures radioactifs étaient rejetés dans l'environnement, l'ingestion de comprimés d'iode stable serait alors un des moyens de vous protéger.

En 2005, une distribution préventive de comprimés d'iode stable a été organisée pour les habitants résidant dans la zone des 10 km autour de la centrale nucléaire EDF. **Les pouvoirs publics ont demandé à EDF d'organiser une nouvelle distribution. Vous êtes invité(e) à retirer gratuitement, dès à présent et jusqu'au 30 novembre 2009, sur présentation du bon de retrait ci-dessous, les comprimés préparés à votre intention** dans une des pharmacies citées au dos de ce courrier.

Votre pharmacien vous donnera toute l'information nécessaire relative à l'attribution et à la prise de ce médicament. Profitez de cette occasion pour lui restituer votre ancienne boîte de comprimés d'iode.

Vous trouverez également, ci-joint, un dépliant d'information sur l'iode et ses conditions d'utilisation. Des informations complémentaires sur les actions de protection des populations en cas de situation d'urgence nucléaire sont disponibles sur le site www.asn.fr

Enfin, vous trouverez, ci-joint, un document d'information relatif au contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection de la centrale nucléaire dont vous êtes riverain(e).

Les pouvoirs publics ont souhaité vous associer à cette importante action de prévention des risques sanitaires et faire appel à votre responsabilité. **Nous vous demandons de bien vouloir contribuer à son efficacité en retirant, dans le délai indiqué, ces comprimés d'iode chez votre pharmacien. D'avance nous vous en remercions.**

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Préfet, directeur
de la Sécurité civile
Alain PERRET

Le Directeur général
de la Santé,
Didier HOUSSIN

Le Président de l'Autorité
de sûreté nucléaire,
André-Claude LACOSTE

Le Président du Conseil
national de l'ordre des
pharmaciens,
Jean PARROT

BON DE RETRAIT (à détacher et à remettre à votre pharmacien).

A REMPLIR PAR LE PHARMACIEN

Commune de résidence

Nombre de
personne(s)

Nombre de
boîte(s) remise(s)

Foyer (particuliers)

Entreprise, collectivité
ou association...

Cachet
obligatoire
du pharmacien

Nom :

Prénom :

Nom de l'organisme :

Adresse :

Commune :



autour de la centrale nucléaire de